

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2009

**Présents :** MM. CASELLAS, ABADIE, COLIN, CUXAC, DEPAULE, DUARTE, GLEIZES-RAYA, LECINA, LECLAIR, LLORET, LORENZO, MARTINEZ, PENA, PONS, RAMONEDA, SOUM, TISSOT, VAYA.

**Procuration :** Mr SCHNEIDER à Mr PONS

**Secrétaire de Séance :** Mme GLEIZES-RAYA

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 6 Avril 2009 est approuvé à l'unanimité.

### **1) MARCHE DE TRAVAUX VOIRIE 2008 – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES :**

Suite à des circonstances imprévues et dans le cadre du code des marchés publics, article 5, chapitre II, alinéa 5, des travaux complémentaires peuvent être réalisés jusqu'à 50% du marché initial.

Ce marché sera réalisé avec l'entreprise CAZAL pour un montant de 35.795 € HT. Il correspond aux travaux prévus *Camin de Bazalac* et aux travaux complémentaires exécutés rue *Los Garrabiers, Barri Del Castel, L'Oliveta, ancien CD 42 et Comba Dels Martirs*.

VOTES :            POUR : 19                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

### **2) INTEGRATION DES RESULTATS DE LA M49 2008 SUR LA M 14 2009 DE LA COMMUNE POUR TRANSFERT SUR BUDGET C.A.C. – DECISION MODIFICATIVE N° 1 :**

Dans le cadre du transfert des services EAU et ASSAINISSEMENT auprès de la C.A.C., les résultats de clôture de l'exercice 2008 seront transférés en totalité, soit 77.830,27 € pour la section de fonctionnement et 28.905,69 € pour la section d'investissement.

Pour se faire, il y a lieu d'intégrer ces résultats sur le budget M 14 2009 afin de procéder aux écritures de transfert.

Au niveau du B.P. 2009, une décision modificative sera réalisée de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- recettes :        77.830,27 € (chapitre R 002)  
- dépenses :        77.830,27 € (article 678)

Section d'investissement :

- recettes :        28.905,69 € (chapitre R 001)  
- dépenses :        28.905,69 € (article 1068)

VOTES :            POUR : 19                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

### **3) PLAN LOCAL D'INSERTION POUR L' EMPLOI :**

Pour réaliser les travaux de rénovation des vestiaires de la salle polyvalente, la sacristie de l'église et autres travaux, il est décidé de programmer un chantier d'insertion dans le cadre du P.L.I.E. de la C.A.C. (Plan Local d'Insertion pour l'Emploi).

Ce chantier pourra employer 12 bénéficiaires d'emplois aidés, pour une période maximale de 6 mois, sur un temps de travail de 20 H par semaine. Ils seront encadrés par une personne contractuelle (formateur AFPA).

La prise en charge par l'Etat serait à hauteur de 95 % ou de 105 %, s'il s'agit de jeunes de moins de 26 ans.

Le suivi individuel des agents en insertion sera assuré par le C.I.A.S.C.

Le Conseil autorise Mr le Maire à signer la convention avec Mr le Coordonnateur du P.L.I.E, Mr Bernard FESQUET ainsi qu'avec le C.I.A.S.C., la convention correspondante.

VOTES :            POUR : 19                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

### **4) NOUVELLE TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE :**

../..

En concertation avec le conseil d'administration du CCAS qui s'est réuni le 7 avril 2009, il est décidé de prendre pour critère le régime du quotient familial utilisé par la C.A.F. qui fait référence à la totalité des revenus de la famille ainsi qu'à l'ensemble des membres du foyer, à partir de la rentrée scolaire 2009-2010.

Les prix appliqués seront les suivants :

- QF > 750 : prix du repas fixé à 3,00 euros
- 750 < QF < 450 : prix du repas fixé à 2,50 euros (participation de 0,50 € par le CCAS)
- QF < 450 : prix du repas fixé à 2,00 euros (participation de 1,00 € par le CCAS)

VOTES :            POUR : 19            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

#### **5) GESTION DES PLANTATIONS D'ALIGNEMENT EN AGGLOMERATION :**

Afin de gérer au mieux le patrimoine arboré qui longe les routes départementales, le Conseil Général propose aux communes de se prononcer sur le régime de gestion des plantations d'alignement en agglomération (entretien et abattage)

Le conseil décide de laisser la propriété et la responsabilité des plantations au Département.

VOTES :            POUR : 19            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

#### **6) ENQUETE PUBLIQUE – DOSSIER D'AUTORISATION ET DE DECLARATION D'INTERET GENERAL AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU :**

Par arrêté préfectoral n° 2009.11.0989 en date du 30.03.09, une enquête publique relative à la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général pour le projet de Protection contre les crues de la commune de Cazilhac, s'est déroulée du 20 avril au 6 mai 2009.

Les travaux concernant ce projet seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la C.A.C.

Le conseil donne un avis favorable à cette demande d'autorisation.

VOTES :            POUR : 19            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

#### **7) SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LE PETANQUE CLUB :**

Des membres du Pétanque Club Palajanais vont participer au Mondial de la Pétanque qui se déroulera à Marseille du 05 au 09 juillet 2009. Pour aider ce club à financer les frais de transport, une subvention exceptionnelle de 300 euros est allouée à cette association.

VOTES :            POUR : 19            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0

La séance est levée à 19 h 30.